



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Avis public est donné que le jeudi 23 avril à 19h00 se tiendra une soirée de consultation publique menant à l'abrogation du règlement de contrôle intérimaire numéro 251-24 et portant sur :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-19 RELATIF AU PLAN D'URBANISME ;

LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 195-19, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 196-19 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 201-19 POUR LES ZONES Fo-2 et Fo-3;

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 195-19, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 196-19 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 201-19 POUR LES ZONES DU MILIEU VILLAGEOIS DESSERVIS PAR L'AQUEDUC;

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-26 ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 251-24

Cette soirée de consultation publique se tiendra au Centre communautaire de la municipalité sis au 30, rue Principale, Saint-Sixte.

Les projets de règlement sera disponible sur le site web de la municipalité. Des copies seront disponibles également au bureau de la municipalité sis au 28, rue Principale Saint-Sixte, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Sixte, ce 14 avril 2026

Michel Tardif

Directeur général et greffier trésorier par intérim